



Visez plus haut

NOTICE 2021

10 écoles d'ingénieur de très haut niveau scientifique



VISEZ PLUS HAUT

Depuis plus de 60 ans, le concours commun Mines-Ponts s'attache à regrouper, autour d'un même ensemble d'épreuves, des écoles d'ingénieur de très haut niveau scientifique.

Cette année, notre concours vous permettra d'intégrer l'un des 10 établissements classés parmi les 25 meilleures écoles françaises. Au total plus de 1500 places vous sont ouvertes dans l'ensemble de nos formations. Elles couvrent l'ensemble des grands secteurs innovants de l'économie et de l'industrie française.

S'il est réputé pour son exigence scientifique, notre concours commun se démarque par sa volonté de proposer aux candidats un format simple et concentré pour faciliter la préparation des élèves de classes préparatoires. Ainsi avec une seule inscription, les étudiants peuvent postuler à l'ensemble des dix écoles via des épreuves écrites uniques et un oral unique. L'enjeu : proposer une formule simple permettant aux écoles de sélectionner et classer les candidats.

Le concours 2021 fera appel comme chaque année à votre capacité de travail et votre esprit d'analyse.

Cette année les épreuves écrites du concours se dérouleront sur 4 journées au lieu de 3 : l'étalement des épreuves écrites sur 4 jours offrira une meilleure récupération entre les épreuves.

Bonne préparation à tous.

Les directeurs des 10 écoles

Le concours commun Mines-Ponts est ouvert en 2021 pour l'admission des élèves-ingénieurs dans les 10 grandes écoles énumérées ci-après :

- École des Ponts ParisTech
- ISAE-SUPAERO
- ENSTA Paris
- TELECOM Paris
- Mines Paris
- Mines St Etienne
- Mines Nancy
- IMT Atlantique
- ENSAE Paris
- Chimie ParisTech

Il comprend 5 filières

- Mathématiques et Physique (MP),
- Physique et Chimie (PC),
- Physique et Sciences de l'Ingénieur (PSI),
- Physique et Technologie (PT),
- Technologie et Sciences Industrielles (TSI).

Les candidats ayant choisi la filière PT ou la filière TSI devront se conformer aux instructions relatives respectivement à la banque filière PT et au concours Centrale-Supélec, ainsi qu'à cette notice.

Les épreuves écrites du Concours sont également utilisées par les concours suivants : Concours Commun TPE/EIVP, Concours Mines-Télécom, Concours Centrale-Supélec (Cycle International).

Le concours relatif à la filière TSI permet l'admission de candidats français à l'Ecole polytechnique dans les conditions fixées page 26.

Les candidats au CCMP peuvent également faire valoir les notes qu'ils obtiennent à ce concours dans le cadre d'une candidature à l'école d'Ingénieurs ParisTech Shanghai Jiao Tong.



J'ai passé le concours commun Mines-Ponts car toutes les écoles du concours correspondaient à mes ambitions. **Le format du concours « une seule inscription pour 10 écoles » est vraiment pratique : il maximise nos chances d'intégrer un établissement.** En passant une seule série d'épreuves écrites et un oral unique, on concentre vraiment ses efforts. J'ai eu du temps pour réfléchir à l'école que je désirais. Attention tout de même, toutes les matières sont exigeantes. Au final, en se préparant régulièrement, en maîtrisant les exercices d'application et en connaissant parfaitement ses cours, l'admissibilité est à portée de main. Je l'ai donc décrochée grâce au bon niveau que j'avais obtenu en classe préparatoire. J'ai tout donné ensuite pour réussir mes oraux, et décrocher mon premier choix d'école.



Eulalie, 20 ans,

École Mines Nancy

Concours passé en mai-juillet 2018



Le concours dans son ensemble est réputé exigeant, ce que je ne démentirai pas. En revanche c'est aussi celui dont les épreuves m'ont le plus intéressé. Les sujets d'écrits balayaient une grande partie du programme; ils requièrent de la prise d'initiatives, de la réflexion et de la combativité. À l'oral, la prise d'initiative est encore plus importante. C'est ce que j'ai préféré pour ma part. Personnellement, je trouve dommage de se priver de la possibilité d'intégrer une des écoles du concours commun Mines-Ponts après avoir travaillé intensément pendant deux ans en prépa.



Augustin, 20 ans,

École Ponts ParisTech

Concours passé en mai-juillet 2018

LES 6 BONNES RAISONS DE PRESENTER LE CONCOURS COMMUN MINES-PONTS



Accès à 10 grandes écoles du top 25



Une seule inscription pour 10 écoles



10 écoles ouvrant sur tous les grands secteurs de l'innovation



Gratuité pour les boursiers



Centres d'examen à proximité de vos lycées



4 jours d'épreuves

13500 CANDIDATS

4400 ADMISSIBLES

1500 INTÉGRÉS

6 langues vivantes au choix à l'écrit

8 à 9 épreuves écrites selon les filières

5 à 7 épreuves orales selon les filières

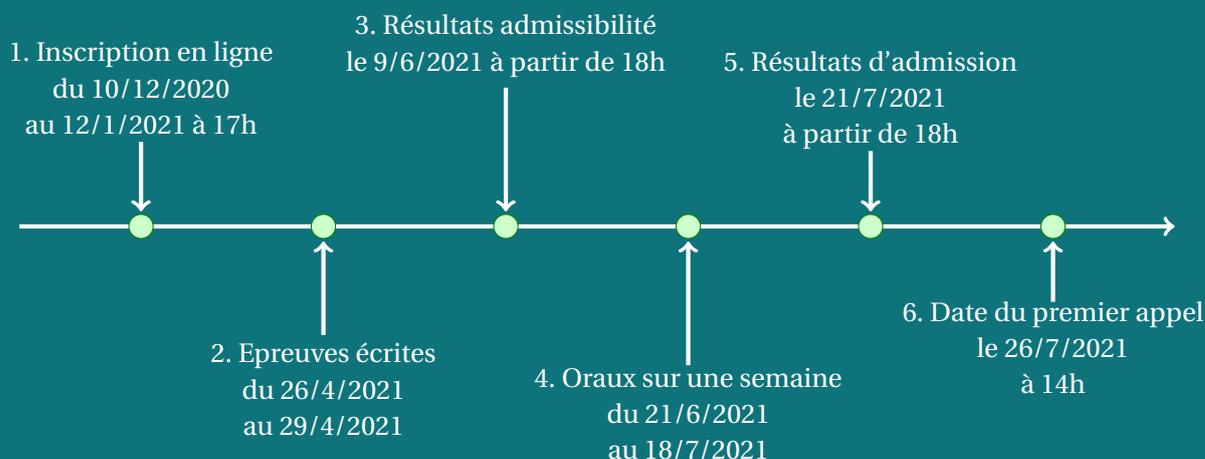
Vous émettez au moment de l'inscription votre vœu sur le centre d'épreuves écrites préférentiel.
À l'issue des résultats d'admissibilité, le concours commun Mines-Ponts vous affecte dans un des centres d'oraux situés à Paris et en région parisienne.

Les rapports de l'écrit 2020 et de l'oral 2019, ainsi que les annales de plusieurs années du Concours sont accessibles sur :

<https://www.concoursminesponts.fr>

Chaque école indique la répartition des places offertes en fonction des filières (voir tableau page 6)

Les grandes étapes du concours



Notice 2021

Table des matières

1	CONNAISSANCES NÉCESSAIRES et NATURE DES ÉPREUVES	1
2	NOMBRE DE PLACES OFFERTES	6
3	INSCRIPTION	6
4	MODALITÉS DU CONCOURS	11
5	PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES . .	18
6	ÉPREUVE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS (TIPE)	20
7	INFORMATIONS DIVERSES	23
8	ADMISSION À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE – FILIÈRE TSI	26
9	FICHES des ECOLES	27
10	ADRESSES UTILES	40



Cette notice vaut règlement du concours.
Chaque candidat s'engage, par son inscription
au concours, à se conformer très strictement
aux présentes instructions et
aux décisions du Jury.

En cas de force majeure, ou selon les conditions de sureté sanitaire liées à la
pandémie de COVID 19,
le calendrier pourra être réaménagé et une Notice 2021 adaptée pourra
être proposée aux candidats comme ce fut le cas lors du concours 2020.

Les inscriptions seront closes,
pour la session 2021 le

MARDI 12 JANVIER 2021 à 17 h

Le Concours commun MINES-PONTS
(dénommé dans la suite du document «le Concours»)
est associé à d'autres concours au sein du
Service Concours Écoles d'Ingénieurs (SCEI)
pour la procédure d'inscription et la procédure
d'admission dans les Écoles.

Au sein de la banque Mines-Ponts l'écrit est unique pour
le concours Mines-Ponts, le concours Mines-Télécom
et le concours TPE-EIVP.

A l'oral, les bi-admissibles au CCMP et au CMT
passent les oraux du CCMP.

1 CONNAISSANCES NÉCESSAIRES et NATURE DES ÉPREUVES

1.1 FILIÈRES MP, PC ET PSI

1.1.1 GÉNÉRALITÉS

Le concours comporte des épreuves écrites et des épreuves orales ou pratiques, de mathématiques, de physique, de chimie, de sciences industrielles, d'informatique, de français, de langue vivante et une évaluation des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE). Chaque année, le Jury établit un rapport sur les épreuves écrites et orales du concours. Ce rapport, ainsi que les textes des sujets d'écrit, sont disponibles sur le site :

<https://www.concoursminesponts.fr>

Les candidats sont vivement incités à consulter les deux rapports de l'écrit 2020 et de l'oral 2019. Ils proposent des clefs pour réussir au mieux les épreuves. Toutes les épreuves écrites, sauf celle de langue vivante, doivent être rédigées en langue française. Dans toutes les épreuves, la notation tiendra compte non seulement de la capacité des candidats à s'exprimer dans un français correct, mais aussi du soin apporté à la présentation ainsi que de la rigueur de la démarche intellectuelle.

1. Épreuves scientifiques

Les épreuves scientifiques portent sur les programmes définis par le ministre chargé de l'Éducation Nationale pour les deux années de CPGE et applicables comme suit :

- Pour la filière MP, dans les classes préparatoires de première année de mathématiques, physique et sciences de l'ingénieur (MPSI), et de deuxième année de mathématiques et physique (MP) pour les deux options, Informatique et SI;
- Pour la filière PC, dans les classes préparatoires de première année de physique, chimie et sciences de l'ingénieur (PCSI) option physique et chimie, et de deuxième année de physique et chimie (PC);
- Pour la filière PSI, dans les classes préparatoires de première année de physique, chimie et sciences de l'ingénieur (PCSI) option physique et sciences de l'ingénieur, et de deuxième année de physique et sciences de l'ingénieur (PSI).

Les candidats doivent connaître les parties des programmes du lycée (classes secondaires) qui sont nécessaires à la compréhension et au traitement des épreuves du concours. Ils ne seront pas interrogés directement sur ces programmes, mais ils devront pouvoir en appliquer les résultats généraux.

2. Épreuves de français

Les épreuves de français sont communes à toutes les filières. Elles font appel à une bonne analyse du sujet, aux qualités de raisonnement du candidat et :

- pour l'écrit, à la rédaction et au soin apporté à la syntaxe et à l'orthographe;
- pour l'oral, à une expression claire et convaincante et à l'appréhension des enjeux de la société en s'appuyant sur la prise de recul et sur la culture personnelle.

3. Épreuves de langue vivante

Les candidats doivent justifier des notions et aptitudes théoriques et pratiques indispensables pour la compréhension et l'emploi de la langue étrangère choisie, dans ses applications d'usage courant.

Chaque candidat, lors de l'inscription, doit choisir la langue dans laquelle il souhaite composer à l'écrit parmi les 6 langues suivantes : anglais, allemand, arabe, espagnol, italien ou russe.

À l'oral, il devra passer une épreuve obligatoire en anglais et, s'il le souhaite, il pourra présenter une épreuve de langue optionnelle, autre que l'anglais, parmi les 7 langues suivantes : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe. Pour cette option, il devra préciser la langue choisie lors de l'inscription.

À l'écrit, la note zéro sera attribuée à tout candidat qui aura composé dans une langue autre que celle qu'il a choisie initialement.

1.1.2 ÉPREUVES ÉCRITES

L'emploi de la calculatrice ou d'autres dispositifs électroniques est interdit pour toutes les épreuves écrites, sauf aménagements autorisés (5). De plus, pour les épreuves de français et de langue vivante, les dictionnaires ainsi que tous documents sont interdits. Pour les épreuves scientifiques, des éléments de calcul numérique sont au besoin fournis dans l'énoncé.

Mathématiques

L'épreuve de mathématiques I, d'une durée de 3h pour les 3 filières, peut porter sur l'ensemble du programme des deux années et comprendre des aspects de mathématiques appliquées.

L'épreuve de mathématiques II, d'une durée de 4h pour la filière MP et de 3h pour les filières PC et PSI, peut porter sur l'ensemble du programme et comprendre des aspects de mathématiques plus théoriques.

Les deux épreuves sont complémentaires et permettent de couvrir une large partie du programme.

Physique

L'épreuve de physique I, d'une durée de 3h pour les 3 filières, peut porter sur l'ensemble du programme des deux années et traiter à la fois des aspects qualitatifs et quantitatifs. Cette épreuve peut concerner l'étude d'un phénomène, d'un appareil ou de toute autre entité.

L'épreuve de physique II, d'une durée de 3h pour la filière MP, et de 4h pour les filières PC et PSI, peut porter sur l'ensemble du programme et comprendre des aspects de physique plus avancés.

Les deux épreuves sont complémentaires et couvrent une large partie du programme.

Chimie

L'épreuve de chimie, d'une durée de 4h pour la filière PC et de 1h30 pour les filières MP et PSI, peut porter sur tout le programme des deux années. L'épreuve de la filière PC aborde de nombreuses parties du programme de chimie organique et générale.

Les épreuves des filières MP et PSI peuvent se focaliser sur un point plus spécifique du programme.

Informatique commune

L'épreuve d'informatique commune, d'une durée de 2h00 pour les 3 filières, est une épreuve uniquement sur papier, qui peut porter sur l'ensemble du programme des classes préparatoires. Elle peut comprendre, des questions de programmation, de conception, d'analyse d'algorithmes, de représentation des données et d'ingénierie numérique, dans un contexte applicatif.

Toutes les questions peuvent être traitées en utilisant le langage Python. Si pour certaines questions l'énoncé le précise, il sera possible d'utiliser au choix Scilab ou Python.

Informatique Option Filière MP

L'épreuve d'informatique option MP, d'une durée de 3h, est une épreuve uniquement sur papier, ce qui n'exclut pas l'écriture d'un programme. Elle comporte un ou plusieurs exercices comprenant des questions de programmation et des questions théoriques. Les éléments de programmation demandés seront à réaliser en langage CAML.

Sciences industrielles de l'ingénieur

L'épreuve de sciences industrielles, d'une durée de 4h pour la filière PSI et de 3h pour la filière MP (option SI), prend appui sur un support unique constitué par un système pluritechnique représentatif d'une réalisation industrielle qui relève des grands secteurs technologiques modernes.

Le support est présenté sous la forme d'un dossier technique rassemblant les informations nécessaires à la résolution des questions posées. Il présente un degré de complexité du même ordre en ce qui concerne la chaîne d'énergie et la chaîne d'information.

À partir des documents remis, les candidats devront :

- conduire l'analyse fonctionnelle et structurelle, en identifiant les constituants, la circulation de l'information, les transformations et les transmissions de puissance ;
- décrire le fonctionnement en utilisant un vocabulaire technique rigoureux et les outils de la communication technique ;
- vérifier les performances globales du système et le comportement de certains constituants, en formulant les hypothèses nécessaires et en proposant une modélisation adaptée.

Français

L'épreuve écrite de français, d'une durée de 3h pour les 3 filières, consiste en une dissertation dont le sujet est en rapport avec les œuvres ou les thèmes figurant au programme. Cette épreuve est destinée à évaluer l'aptitude du candidat à exposer, de façon claire et dans une langue correcte, une réflexion pertinente et structurée. Les fautes d'orthographe, accentuation comprise, et de ponctuation sont prises en compte.

La liste des auteurs et des ouvrages inscrits au programme littéraire, définie par le ministre de l'Éducation nationale, et publiée au B.O.E.N n° 32 du 27 août 2020, est disponible à l'adresse :

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo32/ESRS2014851A.htm>

Dans l'étude de ces ouvrages, on s'intéressera particulièrement aux thèmes indiqués :

Thème 1 : « La démocratie »

- *De la démocratie en Amérique* - Alexis de Tocqueville.

- *L'assemblée des femmes - Les cavaliers*, Aristophane - Traduction Marc-Jean Alfonsi - éditions GF Poche.
- *Complot contre l'Amérique*, Philip Roth - Traduction Josée Kamoun - éditions Folio.

Thème 2 : « La force de vivre »

- *La supplication* (Svetlana Alexievitch) - Traduction Galia Ackerman et Pierre Lorrain - éditions J'ai lu ;
- *Les contemplations* (Victor Hugo) - Livres IV (Pauca meae) et V (En marche) ;
- *Le gai savoir* (Friedrich Nietzsche) Préface à la seconde édition et Livre IV - traduction Patrick Wotling - éditions GF.

Langue vivante

L'épreuve de langue vivante, d'une durée de 1h30 pour les 3 filières, porte sur l'une des six langues vivantes suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien ou russe. Elle comporte un thème et un exercice d'expression écrite. L'exercice d'expression écrite comporte deux questions à propos d'un texte. Ce texte et les questions sont rédigés dans la langue étrangère choisie par le candidat au moment de son inscription et les réponses sont à rédiger dans cette même langue. La réponse à la première question devra comporter 80 mots plus ou moins 10 %. La réponse à la deuxième question devra comporter 180 mots plus ou moins 10 %. Le candidat indiquera le nombre de mots employés dans sa réponse.

1.1.3 ÉPREUVES ORALES

Mathématiques – Physique

Les épreuves de mathématiques et de physique comportent au minimum deux questions. Elles peuvent porter sur l'ensemble des programmes des classes préparatoires en vigueur. Pour la première question, le candidat dispose d'un temps de préparation de 15 minutes. La durée totale de l'épreuve, temps de préparation inclus, est d'environ 1h15. L'utilisation de la calculatrice pourra être autorisée par l'examineur.

Français

L'épreuve orale porte sur l'étude d'un texte contemporain de réflexion choisi par l'examineur.

Les candidats disposent d'une demi-heure de préparation et ensuite leur épreuve dure une demi-heure.

Le candidat propose d'abord une analyse du texte (5 à 7 minutes), puis il présente sous une forme structurée et argumentée un exposé sur l'un des aspects ou des enjeux du texte qui lui paraît digne d'intérêt et susceptible de prolongement (12-15 minutes). Le candidat exposera environ 20 minutes.

Ensuite, un entretien de 10 minutes environ conduit par l'examineur permet de revenir sur la lecture du texte et sur les thèmes de réflexion qui ont été abordés. Le candidat est jugé sur ses qualités de réflexion (compréhension du texte, pertinence des réflexions, ouverture d'esprit) et de communication (précision de l'expression, clarté de l'élocution, capacités d'écoute et de réaction).

Un dictionnaire est mis à la disposition du candidat.

Langue vivante

1. Épreuve d'anglais obligatoire

L'épreuve est passée dans la langue anglaise. Elle porte sur un texte contemporain (article de presse, document...) choisi par l'examineur. Sa durée totale est de 20 minutes.

Le candidat doit, dans un premier temps, dégager de façon structurée les idées principales puis, dans un deuxième temps, présenter un commentaire critique qui conduira, dans un troisième temps, à un dialogue avec l'examineur. La prise de parole en continu du candidat ne dépassera pas 15 min.

Sont prises en compte : la compétence linguistique et l'aisance du candidat, la pertinence de son argumentation ainsi que sa connaissance culturelle et des institutions des principaux pays concernés.

2. Épreuve facultative

Il s'agit d'une épreuve orale se déroulant dans les mêmes conditions que l'épreuve orale d'anglais obligatoire. Elle porte sur l'une des sept langues vivantes : allemand, arabe, chinois, espagnol, italien, portugais ou russe. Chaque candidat doit préciser lors de l'inscription s'il désire passer l'épreuve orale facultative de langue vivante et, dans l'affirmative, choisir la langue correspondante (différente de l'anglais épreuve obligatoire à l'oral). La durée de l'épreuve facultative est de 20 minutes.

TIPE

Pour l'évaluation des travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE), il convient de se reporter au chapitre traitant cette épreuve (page 20).

1.1.4 ÉPREUVES MIXTES (FILIÈRES PC et PSI)

L'usage d'une calculatrice est autorisé pour les épreuves mixtes.

Les épreuves mixtes d'une durée d'environ 3h30, consistent en l'exécution de travaux pratiques et la réalisation d'une interrogation orale avec élaboration d'un compte rendu.

Elles portent sur les matières suivantes :

- physique ou chimie pour la filière PC,
- physique ou sciences industrielles de l'ingénieur pour la filière PSI.

Dans les deux cas, la nature de l'épreuve est tirée au sort pour chaque candidat.

1.2 FILIÈRES PT et TSI

Pour la filière PT, les candidats doivent se référer aux instructions relatives aux épreuves d'admissibilité et d'admission de la banque filière PT en 2021 (<https://www.banquept.fr>).

Pour la filière TSI, les candidats doivent se référer aux instructions relatives aux épreuves d'admissibilité et d'admission de la filière TSI au concours Centrale-Supélec en 2021 (<https://www.concours-centrale-supelec.fr>).

2 NOMBRE DE PLACES OFFERTES

	Filière MP	Filière PC	Filière PSI	Filière PT	Filière TSI
Ponts ParisTech	84	40	58	5	1
ISAE-SUPAERO	75	35	75	6	2
ENSTA Paris	63	38	55	12	3
ENSTA Paris - Apprentissage	2	2	2	4	4
TELECOM Paris	87	27	31	3	2
MINES Paris	55	24	36	5	1
MINES Saint-Étienne	50	43	47	6	2
MINES Nancy	55	40	48	4	2
IMT Atlantique	85	85	85	13	2
ENSAE Paris	55	8	8	-	-
Chimie ParisTech	2	65	2	-	-
TOTAL	613	407	447	58	19

Les nombres ci-dessus sont donnés à titre indicatif. Ils représentent un total de **1544** places. Pour la filière TSI, l'École polytechnique offre **deux places** dans les conditions définies à la section 8, page 26 de cette notice.

Les candidats étrangers, hors UE, qui souhaitent s'inscrire dans un parcours relevant de la formation professionnelle (apprentissage ou professionnalisation), devront vérifier les conditions d'admission auprès des services de scolarité des écoles.

3 INSCRIPTION

3.1 INSCRIPTION DANS LES FILIÈRES MP, PC et PSI

3.1.1 CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Aucune condition d'âge n'est exigée pour entrer dans les écoles.

L'inscription de candidats qui ne sont pas élèves dans un lycée ou étudiants dans un centre universitaire est autorisée (candidats libres).

Aucune condition d'aptitude physique n'est exigée pour s'inscrire au concours.

Les candidats doivent être en situation régulière au regard de la loi n° 97-1019 du 28/10/97 portant réforme du service national et faisant obligation aux jeunes françaises et français de se faire recenser (se renseigner auprès de la mairie de son domicile) puis de participer à une journée défense et citoyenneté - JDC - (se renseigner auprès de l'organisme chargé du service national dont ils relèvent).

Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent demander à bénéficier d'aménagements. Ils doivent pour cela constituer un dossier médical tel que décrit au point 5.

Pour le calcul des points de bonification, toute inscription en 2^e année d'études supérieures est prise en compte, même si le candidat n'a pas suivi les cours correspondants en totalité.

Les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature à une même formation diplômante par deux voies différentes.

Les candidats non ressortissants de l'Union Européenne sont invités à vérifier qu'ils pourront disposer d'un visa leur permettant d'exercer une activité salariée en France avant de candidater à un concours qui ouvre exclusivement sur une formation par apprentissage. Selon l'article R5221-7 du code du travail, pour postuler à un cursus en apprentissage à la rentrée de septembre 2021, les candidats non ressortissants de l'Union Européenne doivent résider en France depuis au moins le 1^{er} septembre 2020. S'ils ne sont pas dans ce cas, leurs choix de formation par apprentissage ne pourront pas être pris en compte lors de la procédure d'appel.

3.1.2 MODALITÉS D'INSCRIPTION

Inscription sur internet : <https://www.scei-concours.fr>
du jeudi 10 décembre 2020 au mardi 12 janvier 2021 à 17 h.

Les candidats doivent impérativement s'inscrire en ligne et déposer sur le site des copies numériques des documents demandés.

Les documents papier ne seront pas pris en compte, sauf pour les dossiers de demande d'aménagement d'épreuves (candidats handicapés) qui seront obligatoirement en format papier.

Lors de l'inscription, et pour l'ensemble des concours considérés, il sera fourni au candidat un n° d'inscription unique et un code personnel qui seront nécessaires pour tout accès au serveur, et ce, jusqu'à la fin de la procédure d'intégration dans une école.

Chaque candidat ne doit s'inscrire qu'une seule et unique fois pour l'ensemble des concours gérés par le SCEI. En cas de problème technique, envoyer un message, authentifié, via la rubrique contact du site SCEI.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du (ou des) concours présenté(s), la perte du bénéfice éventuel de l'intégration dans une école voire l'exclusion de l'enseignement supérieur.

Après la saisie des informations demandées, le candidat en vérifiera l'exactitude et apportera, le cas échéant, les modifications nécessaires avant le 12 janvier 2021.

Le candidat devra alors confirmer l'exactitude des informations renseignées en saisissant son code signature, mentionné dans le récapitulatif de l'inscription.

Le candidat pourra, jusqu'au 12 janvier 2021 à 17 h, faire toutes les modifications utiles sur son dossier. Dans ce cas, il devra impérativement reconfirmer son inscription à l'aide de son nouveau code signature (écran : « Confirmation d'inscription »).

Aucune inscription ne sera acceptée après le 12 janvier 2021 à 17 h.

Aucune candidature ne sera retenue si elle n'a pas fait l'objet d'une inscription sur le site internet.

Toutes les pièces justificatives requises devront être téléversées sur le site d'inscription impérativement avant le 19 janvier 2021 à 17h. Ces pièces peuvent être téléversées dès le 10 décembre 2020.

Les dossiers n'ayant pas fait l'objet de paiement des frais de dossiers ou de téléversement des pièces justificatives au 19 janvier 2021 à 17 h seront annulés.

En cas d'omission ou d'erreur dans le téléversement de certaines pièces, le SCEI contactera les candidats pour leur offrir la possibilité de régulariser leur situation. Les dossiers non régularisés dans les délais impartis seront annulés.

L'inscription au concours devient définitive dès lors que le candidat a signé son inscription par Internet, sous réserve de produire l'ensemble des pièces justificatives exigées et de s'acquitter du règlement des frais.

Lorsque le dossier aura été vérifié par le SCEI et le paiement effectué, il apparaîtra comme « VALIDÉ ».

Le candidat devra, pendant toute la durée des concours, tenir à jour, sur le serveur internet, ses coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone, etc.). Le candidat pourra également, à l'aide de son numéro d'inscription unique et de son code personnel, consulter son dossier à tout moment et ce, jusqu'à la fin des concours. Il est conseillé de le consulter régulièrement, ainsi que les informations du site WEB du CCMP.

Les candidats doivent pouvoir être contactés facilement par le service des concours durant toute la session, y compris entre la fin des écrits et le début des épreuves orales, pour parer à tout problème imprévisible.

Toute renonciation ou démission, quel qu'en soit le motif, n'annule pas l'inscription.

Il est demandé aux candidats démissionnaires, avant l'écrit, pendant l'écrit et aussi pour l'oral, d'en informer le GIP-CCMP par courrier électronique à travers la plateforme SCEI, en utilisant le formulaire de contact à l'adresse : <https://www.scei-concours.fr>

Les frais de dossier et les frais spécifiques restent acquis.

3.1.3 FRAIS DE DOSSIER

Pour le Concours commun Mines-Ponts, les frais de dossier¹ sont :

Candidats non-boursiers et non-pupilles de la Nation	Candidats boursiers	Candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation
320 €	0 €	0 €

Le paiement des frais de dossier devra s'effectuer entre le 12 janvier à 17 h 01 et le 19 janvier 2021 à 17 h :

1. De préférence en ligne par carte bancaire : le candidat recevra alors un ticket de paiement par courriel;

1. Pour toutes les filières et quel que soit le nombre des Écoles du Concours Commun Mines-Ponts auxquelles le candidat postule.

2. Par virement bancaire : le candidat devra établir son ordre de virement au plus tard le 19 janvier 2021 en utilisant les informations disponibles sur le site d'inscription (numéro de compte, libellé du virement) et à l'aide du formulaire de paiement par virement à télécharger sur le site d'inscription. Les frais de virement sont à la charge du candidat ;
3. Par chèque : le candidat doit s'assurer que le chèque est endossable en France, le libeller en euros à l'ordre de « Agent comptable de CentraleSupélec », indiquer au dos son numéro d'inscription et l'adresser, accompagné du bordereau d'envoi à télécharger sur le site d'inscription, au plus tard le 19 janvier 2021, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

SCEI CentraleSupélec
Bâtiment Bréguet
3 rue Joliot Curie
91192 Gif-sur-Yvette Cedex

3.1.4 DOCUMENTS À FOURNIR

Les pièces justificatives sont à téléverser entre le 10 décembre 2020 et le 19 janvier 2021 à 17h en un seul exemplaire. Les documents doivent être fournis en format pdf, la taille de chaque document ne doit pas dépasser 2Mo et un seul fichier doit être fourni par pièce demandée. Le site d'inscription fournit des informations sur la numérisation et des liens vers des outils de conversion (par exemple jpeg ou pdf) et de compression. Jusqu'à la date limite de finalisation du dossier, le 19 janvier 2021 à 17 h, les candidats ont la possibilité de téléverser une nouvelle version d'une pièce qui remplacera alors la version précédente, sauf si le dossier est en cours de vérification.

Les documents à fournir sont :

1. Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou du passeport.
Ce document doit être en langue française, en langue anglaise ou accompagné d'une traduction certifiée conforme à l'original (la liste des traducteurs agréés peut être obtenue en mairie ou auprès de la cour d'appel) et valable jusqu'à la fin des épreuves des concours (mois de juillet). La photocopie du titre de séjour ou de tout autre document n'est pas acceptée. Pour les candidats possédant la nationalité française et une autre nationalité, seules les pièces d'identité françaises sont acceptées.
2. Justificatif à produire au regard de la journée défense et citoyenneté (JDC) pour les candidats français nés entre le 12 janvier 1996 et le 12 janvier 2003 :
 - une copie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) défini par l'art. L114-3 du code du service national,
 - sinon, en cas d'impossibilité :
 - une copie de l'attestation provisoire si le candidat n'a pas pu participer, pour un motif reconnu valable, à l'une des sessions de la JDC à laquelle il était convié et qu'il a sollicité une nouvelle convocation,
 - une copie du certificat d'exemption si le candidat est atteint d'une maladie invalidante, d'une infirmité ou d'un handicap le rendant définitivement inapte à participer à la JDC (article L114-7 du code du service national).

Les candidats possédant la nationalité française doivent produire ces justificatifs, même s'ils possèdent une autre nationalité. Les candidats nés avant le 12 janvier 1996 ou ne possédant pas la nationalité française au 12 janvier 2021 n'ont pas à fournir de justificatif de participation à la JDC.

3. Candidats boursiers

Pour les candidats boursiers du gouvernement français (bourses de l'enseignement supérieur, du CROUS, Campus France) : copie recto verso de l'original de la décision nominative d'attribution définitive de bourse. La copie de la décision nominative d'attribution conditionnelle n'est pas acceptée.

4. Candidats pupilles de l'État ou pupilles de la Nation

Extrait d'acte de naissance portant soit la mention « pupille de l'État », soit la mention « pupille de la Nation ».

5. Candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique

Pour pouvoir bénéficier d'aménagements particuliers lors des épreuves, les candidats doivent signaler leur handicap. Les candidats concernés peuvent télécharger dès novembre 2020 le document dans lequel figurent les instructions relatives à la constitution et l'envoi de leur dossier de demande d'aménagement d'épreuves. Après avis du médecin habilité, une décision administrative fixera, le cas échéant, pour chaque concours, les dispositions particulières d'aménagement pour l'écrit et/ou pour l'oral. Toute demande d'aménagement d'épreuves comprenant l'ensemble des pièces justificatives devra être envoyée par courrier postal au plus tard le 19 janvier 2021. Une note explicative, mentionnant notamment l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier est disponible sur le site :

<https://www.scei-concours.fr>,

onglet « Inscription » puis « Aménagements ».

La décision d'aménagement est de la responsabilité du directeur général du Concours commun Mines-Ponts. Il en informe les candidats par lettre en les invitant le cas échéant à préciser leur besoin. Ensuite, en cas de désaccord d'une décision d'aménagement d'épreuves le candidat devra s'adresser au concours dans un délai de 15 jours à compter de la date de communication de la décision.

3.2 INSCRIPTION DANS LES FILIÈRES PT et TSI

Pour la filière PT, il convient de se reporter à la notice de la banque filière PT. Pour la filière TSI, il convient de se reporter à la notice de la filière TSI du concours Centrale-Supélec.

4 MODALITÉS DU CONCOURS

Les modalités du concours sont définies par l'arrêté du ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement du 28 juillet 2000 modifié par l'arrêté du 17 février 2016.

Cette année les épreuves écrites du concours se dérouleront sur 4 journées au lieu de 3 : l'étalement des épreuves écrites sur 4 jours offrira une meilleure récupération entre les épreuves.

4.1 ADMISSIBILITÉ (FILIÈRES MP, PC ET PSI)

4.1.1 NATURE ET DATES DES ÉPREUVES

Les épreuves d'admissibilité sont des épreuves écrites qui auront lieu aux dates et heures indiquées ci-après :

Jours	Heures	Filières	Epreuve
Lundi 26 avril 2021	8h à 11h	MP, PC, PSI	Mathématiques I
	13h à 17h	MP	Mathématiques II
	13h à 16h	PC, PSI	Mathématiques II
Mardi 27 avril 2021	8h à 11h	MP, PC, PSI	Français
	13h à 16h	MP	SI/Info (selon option)
	13h à 17h	PC	Chimie
		PSI	SI
Mercredi 28 avril 2021	8h à 11h	MP, PC, PSI	Physique I
	13h00 à 14h30	MP, PC, PSI	Langues Vivantes
	15h00 à 16h30	MP, PSI	Chimie
Jeudi 29 avril 2021	8h à 11h	MP	Physique II
	8h à 12h	PC, PSI	Physique II
	14h à 16h	MP, PC, PSI	Informatique commune

Les horaires particuliers (centres dans les DOM-COM et à l'étranger, candidats handicapés) seront précisés par le secrétariat du concours.

4.1.2 CENTRES D'ÉCRIT

À ce jour, selon la filière, et à titre indicatif, les centres d'écrit seront les suivants :

- en métropole : AJACCIO – ANNECY – BAYONNE – BESANÇON – BLOIS – BORDEAUX – BREST – CAEN – CHERBOURG – CLERMONT-FERRAND – COMPIÈGNE – DIJON – GRENOBLE – LA ROCHELLE – LE HAVRE – LE MANS – LILLE-DOUAI – LIMOGES – LYON –

MARSEILLE – METZ – MONTPELLIER – NANCY – NANTES – NICE – NÎMES – ORLÉANS – PARIS – PAU – POITIERS – REIMS – RENNES – ROUEN – SAINT-BRIEUC – SAINT-ÉTIENNE – STRASBOURG – TOULOUSE – TOURS – VANNES – VALBONNE – VALENCIENNES;

- dans les DOM-COM : CAYENNE – FORT-DE-FRANCE – NOUMÉA – PAPEETE – POINTE A PITRE – SAINT-DENIS;
- à l'étranger :
 Au Maroc : les villes d'écrit ne sont pas encore définies par l'ambassade en accord avec les autorités marocaines, en Mauritanie : NOUAKCHOTT, au Cameroun : DOUALA, en Côte d'Ivoire : ABIDJAN, au Liban : BEYROUTH, en Tunisie : TUNIS, au Gabon : LIBREVILLE, au Burkina Faso : OUAGADOUGOU.

Quelle que soit la filière, en cas de suppression d'un centre pour nombre insuffisant d'inscrits, de dépassement des capacités d'accueil ou pour tout autre motif, les candidats devront composer dans la ville qui leur sera indiquée, en privilégiant leur deuxième choix.

Aucune réclamation à ce sujet ne sera prise en considération.

Les centres à l'étranger sont réservés aux candidats présentés par un établissement en liaison avec l'Ambassade de France.

Les autres candidats doivent choisir un centre implanté en France.

4.1.3 RÉSULTATS

Chaque candidat est crédité d'un nombre de points calculé à l'aide des coefficients d'admissibilité suivants :

Nature de l'épreuve	MP	PC	PSI
Première épreuve de Mathématiques	4	4	4
Deuxième épreuve de Mathématiques	5	3	3
Première épreuve de Physique	3	4	3
Deuxième épreuve de Physique	4	5	4
Épreuve de Chimie	2	4	2
Épreuve d'Informatique MP ou SI MP selon choix	2	-	-
Épreuve de SI PSI	-	-	4
Épreuve d'Informatique commune MP-PC-PSI	2	2	2
Épreuve de Français	5	5	5
Épreuve de Langue vivante	3	3	3
TOTAL	30	30	30

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu un minimum de points pour l'ensemble des épreuves d'admissibilité et un minimum de points pour l'ensemble des quatre compositions de mathématiques et de physique. Ces minimums de points sont fixés dans chaque filière par le jury.

Les candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures après le

de 1h30 et 2h (chimie filières MP et PSI, langue vivante et informatique commune) et moins d'une heure après le début des autres épreuves, ni pendant le dernier quart d'heure.

6. Les candidats peuvent sortir définitivement avant la fin d'une épreuve autre que celles de chimie (filiales MP et PSI), d'informatique commune et de langue vivante, sauf pendant la première heure et le dernier quart d'heure. Dans ce cas, ils doivent restituer l'énoncé qu'ils ont reçu ainsi que leurs feuilles de brouillon et ne sont pas autorisés à pénétrer de nouveau dans la salle pour cette épreuve.
7. En cas d'incident ou d'accident, quelle qu'en soit la nature (retard, problème technique ou logistique, intervention extérieure, etc.), les candidats sont tenus de suivre scrupuleusement les consignes du chef de salle sous peine de sanction.
8. En cas d'incident grave (vol, perte ou destruction de copies) et dans l'impossibilité matérielle de refaire une épreuve dans les délais compatibles avec l'appel SCEI, le jury décidera des mesures exceptionnelles à prendre.
9. À l'issue de chaque composition écrite, tout candidat est tenu, sous peine d'élimination, de remettre une copie, même blanche, au chef de salle.
10. Les candidats doivent remettre leurs copies à la première injonction du personnel de surveillance.
11. Toute violation de l'anonymat des copies par indication du nom hors de l'emplacement prévu, par la présence de messages personnels² sur les copies ou joints à celles-ci peut être considérée comme une tentative de fraude (voir 7.4).
12. Les sujets sont tous imprimés en noir et blanc, sur du papier de couleur distincte par filière ou par matière. Pour les candidats avec aménagement, les copies sont imprimées sur papier blanc.
13. Toutes les feuilles ayant servi pour une même composition devront être empilées sur la première feuille double et présentées ouvertes au format A3 pour le ramassage. Ces feuilles de composition (4 pages) devront être rendues entières.
La numérotation des feuilles (à la diligence des candidats) constitue un repère utile pour les correcteurs, mais ne saurait être considérée comme une justification du nombre de feuilles remises.
14. L'utilisation de correcteur liquide ou à ruban est interdite. Il est recommandé de barrer proprement.
15. Tous les textes sont obligatoirement écrits à l'encre bleue foncée ou noire, au bic, au stylo de tout type (bille, roller, plume, ...). L'usage du crayon à papier est interdit. D'autres couleurs peuvent être utilisées dans les schémas ou pour améliorer la présentation.
16. Il est interdit de coller, couper les copies et adjoindre des brouillons, qui ne sont pas corrigés.
17. Pour l'épreuve de Sciences Industrielles et autres épreuves avec document réponse, les imprimés de copie classique sont assimilés à un brouillon, car seul le document réponse

2. On entend par message personnel tout texte, dessin ou document n'ayant aucun rapport avec le sujet de la composition.

remis avec le sujet est autorisé (voir 7.2.3). Toutes les copies du document réponse seront impérativement à rendre en fin d'épreuve.

18. Pour l'épreuve de français, il est demandé aux candidats d'écrire de deux en deux lignes.
19. Il est interdit aux candidats de communiquer entre eux au cours des épreuves et de recevoir des renseignements extérieurs.
20. Il est interdit de fumer dans les salles du concours (y compris la cigarette électronique).
21. Les appareils électroniques, téléphones portables et montres connectées seront éteints et rangés dans les sacs.
22. En cas de décision d'annulation d'une épreuve par le jury, l'épreuve sera le cas échéant reprogrammée avant le début des oraux, avec un nouveau sujet pour la filière concernée, sinon purement annulée.

4.1.5 PUBLICATION DES RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ

Les résultats seront disponibles le mercredi 9 juin 2021 à partir de 18 h sur :

<https://www.concoursminesponts.fr>

Les listes de leurs admissibles ainsi que les notes de leurs candidats sont communiquées aux chefs d'établissements, sur le site dédié à chaque établissement où ils ont préparé le concours.

Chaque candidat admissible est tenu de récupérer sa convocation sur le site à l'aide de son numéro d'inscription et son code-signature confidentiel.

Le GIP-CCMP respecte le cadre de protection des données personnelles, établi par le RGPD. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à la gestion administrative et à l'établissement du classement. La durée de conservation des données est de cinq ans, à compter de la date d'inscription.

Le candidat bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement. Il peut s'opposer au traitement des données et disposer du droit de retirer son consentement à tout moment en s'adressant par courrier électronique à : dpo@concoursminesponts.fr

Les candidats qui souhaitent s'opposer à la publication de leurs notes, pour l'écrit comme pour l'oral, doivent informer le GIP-CCMP par l'envoi d'un courrier recommandé avant le 12 avril 2021.

Aucun résultat ne sera donné par téléphone.

4.2 ADMISSION – FILIÈRES MP, PC ET PSI

4.2.1 NATURE ET MODALITÉS DE PASSAGE DES ÉPREUVES ORALES ET MIXTES

Les épreuves d'admission sont des épreuves orales (et des épreuves mixtes pour les filières PC et PSI) qui ont lieu à Paris ou en région parisienne.

Pour ce qui concerne l'épreuve d'évaluation des travaux d'initiative personnelle encadrés, TIPE, il convient de se reporter au chapitre particulier traitant de cette épreuve (page 20).

Les candidats sont répartis entre 4 séries, chaque série correspondant à une semaine d'oral. Le numéro de série du candidat sera disponible sur Internet après la publication des résultats d'admissibilité.

Les candidats sont affectés à des équipes d'examineurs, chaque équipe étant constituée de 4 professeurs : un en mathématiques, un en physique, un en français et un en anglais.

Les dates, heures et lieux de passage sont consultables sur le site Internet du Concours au plus tard les jeudis à 20 h précédant chaque série d'oral.

Candidats	Affichage des passages d'oraux	Calendrier des épreuves orales
1 ^{re} série	Jeudi 17 juin 2021	Semaine 25 du 21 juin au 27 juin
2 ^e série	Jeudi 24 juin 2021	Semaine 26 du 28 juin au 4 juillet
3 ^e série	Jeudi 1 juillet 2021	Semaine 27 du 5 juillet au 11 juillet
4 ^e série	Jeudi 8 juillet 2021	Semaine 28 du 12 juillet au 18 juillet

Une tenue vestimentaire correcte sera exigée des candidats.

Les candidats doivent se conformer avec exactitude aux horaires qui leur sont indiqués. Tout candidat qui, à l'appel de son nom, ne se présentera pas immédiatement à l'examineur sera considéré comme ayant renoncé à l'épreuve et se verra attribuer la note zéro pour cette épreuve.

Dans le cas exceptionnel d'une demande de report d'épreuve dans la semaine, les candidats devront prendre contact personnellement et sans tarder avec le correspondant du centre d'oral concerné. Les changements d'équipe ainsi que de semaine d'oral ne peuvent être autorisés qu'à titre exceptionnel, ou pour cas de force majeure, notamment raison médicale impérative, sous présentation d'un justificatif médical.

Tout candidat absent à au moins deux épreuves orales est non classé. Cette mesure concerne également l'épreuve de langue vivante facultative à laquelle un candidat se serait inscrit.

4.2.2 CLASSEMENT

À l'issue des épreuves orales pour chaque filière, les candidats font d'abord l'objet d'un classement distinct dans chaque équipe d'examineurs, dans l'ordre décroissant du total des points obtenus (écrits + oraux) par chacun d'eux, ce qui permet de classer entre eux les candidats interrogés par les mêmes examinateurs.

Au sein d'une équipe, les candidats ayant obtenu le même total de points sont classés dans l'ordre décroissant de leurs totaux d'admissibilité, puis par valeur décroissante du sous-total de points obtenu pour l'ensemble des deux épreuves écrites de mathématiques et des deux

épreuves écrites de physique et enfin, si nécessaire, par l'ordre croissant d'âge. Cette pratique de classement favorise l'équité entre les candidats au sein d'une même équipe.

Pour chaque filière, le jury établit ensuite le classement général par interclassement entre équipes en classant d'abord ex aequo les candidats ayant reçu le même rang de classement dans chaque équipe.

Ensuite, les ex aequo sont départagés dans l'ordre :

- par valeur décroissante du nombre de points obtenus à l'admission,
- par valeur décroissante du nombre de points obtenus à l'ensemble des épreuves écrites (majoration éventuelle de trente points incluse),
- puis par valeur décroissante du sous-total de points obtenu pour l'ensemble des deux épreuves écrites de mathématiques et des deux épreuves écrites de physique,
- par l'ordre croissant d'âge.

Les candidats figurant sur les listes de classement (dits « classés ») sont susceptibles d'être admis dans les écoles, en fonction du nombre de places offertes. Les candidats handicapés ou bénéficiant d'aménagements, sont classés avec les autres candidats, boursiers et non boursiers.

Chaque candidat admissible est crédité d'un total de points obtenu par addition :

- du nombre de points attribués aux épreuves d'admissibilité, incluant éventuellement les 30 points de bonification;
- du produit de la note de l'épreuve écrite par le coefficient 2, de l'option informatique ou de l'option sciences industrielles pour tous les candidats de la filière MP;
- des bonifications éventuelles suivantes :
 - majoration de points aux candidats ayant passé l'épreuve orale facultative de langue, de $3*(n-10)$, n étant la note sur vingt obtenue pour cette épreuve. Si n est inférieur ou égal à 10, aucune majoration ni diminution n'est appliquée;
 - majoration de trente points au titre de l'oral, attribuée aux candidats étant pour la première fois en deuxième année d'études supérieures;
- du produit des notes qui lui ont été attribuées aux épreuves d'admission par les coefficients indiqués dans le tableau ci-dessous.

Nature de l'épreuve	MP	PC	PSI
Épreuve de Mathématiques	12	8	9
Épreuve de Physique	10	10	9
Épreuve mixte de Physique ou de Chimie	-	6	-
Épreuve mixte de Physique ou de SI	-	-	6
Épreuve d'évaluation des TIPE	6	6	6
Épreuve de français	6	6	6
Épreuve de langue anglaise	5	5	5
Reprise épreuve écrite Informatique option ou SI	2	-	-
TOTAL	41	41	41

4.2.3 PUBLICATION DES RÉSULTATS

Après délibération du jury, les listes de classement sont disponibles le mercredi 21 juillet 2021 à partir de 18 h à l'adresse : <https://www.concoursminesponts.fr>

Les candidats inscrits à la fois au Concours commun Mines-Ponts et au Concours Mines-Télécom, admissibles à ces deux concours, passent seulement les épreuves orales du Concours commun Mines-Ponts. Les notes d'oral de ces candidats sont ensuite utilisées par le Concours Mines Télécom selon la correspondance des épreuves (voir notice du Concours MinesTélécom).

Les notes sont publiées sur le site dans le compte du candidat. Le CCMP ne produira pas de duplicata des notes ou d'attestation.

4.2.4 CANDIDATS DES FILIÈRES PT et TSI

Les modalités du concours ainsi que la manière de déterminer les résultats, tant à l'admissibilité qu'à l'admission, figurent dans la notice de la Banque filière PT, pour la filière PT, et dans la notice du concours Centrale-Supélec, pour la filière TSI.

Le jury du Concours détermine pour les filières PT et TSI les rangs au-delà desquels les candidats ne sont pas susceptibles d'être admis dans les Écoles du Concours.

Le jury d'admission de l'École polytechnique détermine le rang de classement au-delà duquel les candidats français de la filière TSI ne sont pas susceptibles d'être admis.

L'affichage, la notification des résultats et la procédure d'intégration dans les Écoles sont définies respectivement dans la notice :

- de la Banque filière PT (<https://www.banquept.fr>), pour la filière PT,
- du Concours Centrale-Supélec, filière TSI :
<https://www.concours-centrale-supelec.fr>,
pour la filière TSI.

5 PROCÉDURE COMMUNE D'INTÉGRATION DANS LES ÉCOLES

Pour tout accès à son dossier, il est indispensable de saisir son numéro d'inscription unique et son mot de passe.

Seuls les candidats « classés » à un ou plusieurs concours sont susceptibles d'intégrer une école.

L'intégration dans une école est proposée en tenant compte :

- du rang du candidat dans chaque concours,
- du classement préférentiel des vœux qu'il aura exprimés,
- du nombre de places offertes au concours par chaque école.

5.1 Liste de vœux sur internet : <https://www.scei-concours.fr/>

Entre le 1er février et le 23 juillet 2021 à 12 h, sur internet exclusivement, les candidats devront établir une liste de vœux, classée par ordre de préférence, de toutes les écoles qu'ils

souhaitent intégrer.

Il est recommandé aux candidats de s'informer sur l'ensemble des écoles (y compris sur le coût de la scolarité) avant d'effectuer leur classement préférentiel sur le site internet.

Important : même pour l'intégration dans une seule école, il est obligatoire d'établir sa liste de vœux.

L'absence d'établissement d'une liste de vœux est considérée comme une démission.

Après le 23 juillet 2021 à 12 h, les candidats ne pourront ni modifier le classement de leur liste de vœux ni ajouter une nouvelle école.

Les candidats renoncent à l'intégration dans toute école non classée dans leur liste de vœux. Dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

5.2 Proposition d'intégration sur internet : <https://www.scei-concours.fr/>

La 1^{re} proposition d'intégration dans une école pourra être consultée le lundi 26 juillet à 14 h. Les candidats devront impérativement répondre à cette 1^{re} proposition entre le lundi 26 juillet 14 h et le mercredi 28 juillet 17 h.

La 2^e proposition pourra être consultée dès le vendredi 30 juillet à 14 h.

Les candidats devront impérativement répondre à cette 2^e proposition entre le vendredi 30 juillet 14 h et le dimanche 1^{er} août 14 h.

Les propositions suivantes pourront être consultées à 14 h : le mardi 24 août, le mardi 31 août et le mardi 7 septembre.

Les candidats qui n'ont pas répondu « Oui définitif » à une proposition précédente devront consulter et répondre à chaque proposition (nouvelle ou identique) :

- entre le mardi 24 août 14 h et le jeudi 26 août 14 h,
- entre le mardi 31 août 14 h et le jeudi 2 septembre 14 h,
- entre le mardi 7 septembre 14 h et le jeudi 9 septembre 14 h.

Toute absence de réponse dans les délais à chaque proposition faite par le service des concours, entraînera la démission automatique du candidat.

Rappel : dès lors qu'une proposition d'intégration dans une école aura été faite à un candidat, celui-ci ne pourra plus prétendre à l'intégration dans l'une des écoles situées moins favorablement dans sa liste de vœux.

Lors des phases de réponse, uniquement, les candidats pourront renoncer en ligne à une, plusieurs ou toutes les écoles mieux classées dans leur liste de vœux. Ce choix sera alors irréversible.

Dans le cas où un candidat se voit proposer la meilleure école possible (premier vœu ou autre vœu sans possibilité d'avoir une autre proposition), il aura le choix de répondre OUI, MAIS au lieu de OUI DÉFINITIF s'il n'est pas réellement sûr d'intégrer l'école proposée. Il devra alors préciser la raison pour laquelle il ne souhaite pas répondre OUI DÉFINITIF (choix de faire 5/2, université, autre école hors SCEI, études à l'étranger, ...). Attention, la réponse OUI MAIS implique que le candidat devra impérativement répondre aux propositions suivantes sous peine de démission.

Les candidats en « OUI, MAIS » ou en « OUI DÉFINITIF » absents le jour de la rentrée à l'école seront démissionnés de l'ensemble des écoles.

Le non-respect de l'ensemble des règles énoncées ci-dessus entraînera l'exclusion pure et simple de la procédure commune d'intégration dans les écoles.

Aucune école n'a le droit d'obliger un candidat, par quelque moyen que ce soit, à répondre « oui définitif », même si la rentrée de cette école a lieu avant le 7 septembre.

Une brochure détaillée, intitulée « intégrer une école », sera disponible sur le site :

<https://www.scei-concours.fr>

Elle sera par ailleurs remise aux candidats pendant l'épreuve commune de TIPE.

6 ÉPREUVE D'ÉVALUATION DES TRAVAUX D'INITIATIVE PERSONNELLE ENCADRÉS (TIPE)

6.1 GÉNÉRALITÉS

L'épreuve d'évaluation des TIPE est organisée en commun par le Concours Centrale-Supélec, les Concours Communs INP, le Concours commun Mines-Ponts et la Banque filière PT (Physique Technologie).

Cette épreuve est également utilisée par d'autres concours.

Lors de l'épreuve sont évaluées les qualités et les compétences développées au cours de la formation.

6.2 NATURE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve a une durée globale de 30 minutes, qui se découpe en 2 parties :

- 15 minutes : présentation par le candidat de son TIPE,
- 15 minutes : échange avec les examinateurs.

Cette épreuve permet au candidat de présenter son travail ainsi que la méthode de travail employée durant l'année scolaire écoulée.

L'évaluation finale tient également compte de la présentation, de l'échange avec les examinateurs ainsi que la majorité des éléments saisis en ligne durant les différentes étapes.

6.3 MODALITÉS PRATIQUES DE DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Exceptionnellement pour ce TIPE 2021, il n'est pas demandé aux candidats de fournir d'abstract et l'étape 1 est prolongée jusqu'au 8 juin 2021 à 17h, en même temps que l'étape 2.

L'épreuve de TIPE se déroulera à Paris entre le 21 juin et le 17 juillet 2021 (filière PT : entre le 21 juin et le 10 juillet, filière TSI : entre le 30 juin et le 8 juillet). Le candidat doit prendre ses dispositions pour répondre à sa convocation.

Le candidat devra respecter, lors du téléversement de sa présentation ainsi que pour la saisie (en ligne sur le site SCEI) des éléments demandés, les différentes étapes suivantes :

— **ETAPE 1** du 18 janvier 2021 à 9h au 8 juin 2021 à 17 h :

- déclaration du Professeur CPGE encadrant,
 - titre et motivation de l'étude,
 - saisie en ligne de la Mise en Cohérence des Objectifs du TIPE (MCOT) ; choix du travail en groupe.
- **ETAPE 2** du 29 mars 2021 à 9h au 8 juin 2021 à 17 h :
- éventuels compléments bibliographiques, ou modification des positionnements thématiques,
 - téléversement de la présentation orale,
 - saisie en ligne du Déroulé Opérationnel du TIPE (DOT).
- **ETAPE 3** du 9 juin 2021 à 9h au 18 juin 2021 à 17 h :
- validation des livrables par le professeur encadrant TIPE

Aucune modification des éléments saisis ou téléversés lors d'une étape ne sera possible au-delà de la date de clôture de ladite étape.

Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer que toutes les informations demandées ont été saisies et la présentation correctement téléversée. Le candidat devra impérativement visualiser et valider le téléversement de sa présentation (au format pdf). Toute information incomplète ou illisible, ainsi que le non téléversement des supports de présentation pourront conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats scolarisés, la validation par le professeur (référéncé par le candidat comme encadrant) devra être réalisée sur le site <https://www.lycees.scei-concours.fr> entre le 9 et le 18 juin 2021 à 17h. L'absence ou le refus de validation par le professeur encadrant pourra conduire à l'attribution de la note zéro à l'épreuve.

Pour les candidats libres, la validation sera examinée, le jour de l'épreuve, par le Directeur de l'épreuve ou son représentant lors d'un entretien qui aura lieu avant l'épreuve.

Pour tous les candidats, le jour de passage de l'épreuve sera disponible à partir du 15 juin 2021 à 14h sur <https://www.scei-concours.fr/>. L'heure de convocation sera communiquée au candidat dans un deuxième temps. Pour cela, celui-ci devra impérativement, l'avant-veille de son jour de passage de l'épreuve, se connecter sur <https://www.scei-concours.fr/> afin d'obtenir l'heure précise à laquelle il doit se présenter sur le site de l'épreuve.

Le candidat doit se présenter à la date, à l'heure et au lieu indiqués. Aucune demande de changement de date ou horaire n'est acceptée. En cas de difficulté, le candidat doit téléphoner au 05 62 47 33 43 (du lundi au dimanche inclus).

Pour accéder au site de l'épreuve, le candidat devra présenter sa convocation téléchargeable sur <https://www.scei-concours.fr/> ainsi qu'une pièce d'identité avec photographie récente, carte nationale d'identité ou passeport.

Le candidat peut apporter les documents papier qu'il aura éventuellement préparés durant l'année (photos, cahier de laboratoire, ...) pour s'en servir, s'il le désire, comme support à son exposé sur le travail effectué dans l'année. Dans le cadre d'un travail comportant une phase de programmation informatique, le listing du ou des programmes développés devra obligatoirement être présenté aux examinateurs sous format papier pendant l'épreuve. Le candidat devra également les faire figurer en annexe à la suite de ses supports de présentation.

En revanche, la présentation aux examinateurs de tout produit et de tout objet est interdite. Sur le site de l'épreuve (accueil, secrétariat, salle de présentations, ...), il est impossible d'im-

primer, de copier ou d'avoir accès à un support numérisé (via clé USB, disque dur, cloud, ...). L'usage de calculatrice, ordinateur, téléphone, montre connectée ou de tout objet permettant de communiquer est interdit. Ces objets devront être éteints et rangés hors de portée.

À son arrivée en salle d'interrogation, le candidat trouvera sa présentation projetée et calée sur la première diapositive. Le candidat contrôlera le déroulement de sa présentation via le clavier d'un ordinateur résident. Si le candidat dispose d'un pointeur laser personnel (de classe 1 ou 2), il pourra l'utiliser durant sa présentation sous réserve que le support de projection en salle le permette.

6.4 RÉCLAMATIONS PORTANT SUR L'ÉPREUVE COMMUNE DE TIPE

Les réclamations portant sur le déroulement de l'épreuve doivent être effectuées par écrit, de préférence sur le lieu même de l'épreuve et remises au Directeur de l'épreuve ou à son représentant dans les 48 heures suivant l'interrogation.

Les réclamations portant sur une éventuelle erreur de report de note de TIPE devront être adressées par courrier à SCEI – épreuve TIPE – CS 44410 – 31405 TOULOUSE CEDEX 4, avant le jeudi 22 Juillet 2021 (cachet de La Poste faisant foi).

6.5 FRAUDE

En cas de fraude, la Commission Disciplinaire de Centrale-Supélec sera saisie.

6.6 DOCUMENTATION ET RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES A L'ÉPREUVE

Il est vivement recommandé aux candidats de consulter la rubrique TIPE sur le site <https://www.scei-concours.fr/>.

Ils y trouveront toutes les recommandations et consignes, le présent règlement de l'épreuve, les recommandations aux candidats, des exemples de MCOT et de DOT, et le rapport de l'année précédente.

7 INFORMATIONS DIVERSES

- Pour la filière TSI, consulter le site <https://www.concours-centrale-supelec.fr/>.
- Pour la filière PT, consulter le site <https://www.banquept.fr>.

7.1 RÉCLAMATIONS – Filières MP, PC et PSI

Le jury du Concours est souverain, conformément au code de l'éducation.

Toute réclamation doit être adressée par courrier électronique à travers la messagerie accessible dans le dossier d'inscription, sur la plateforme :

<https://www.scei-concours.fr>

Les candidats doivent s'authentifier grâce à leur identifiant et mot de passe.

Seules les réclamations faites par les candidats eux-mêmes sont prises en considération.

1. Pour l'écrit, les réclamations sont limitées à une seule épreuve par candidat de la banque MinesPons, elles ne seront plus recevables après le vendredi 11 juin 2021 à 17 h. Un accusé de réception sera renvoyé. La réponse se fera par courrier électronique.
2. Pour l'oral, les réclamations concernent la conformité au programme. Elles doivent se baser sur des faits objectifs et mesurables et être transmises au maximum 24 h après l'interrogation pour permettre, selon la décision du jury, de faire repasser un oral avec le même examinateur, en présence d'un observateur du CCMP. Dans ce cas, la seconde note sera prise en compte.
3. Pour les candidats CCMP uniquement, les réclamations concernant les résultats d'admission ne seront plus recevables après le vendredi 23 juillet 2021 à 17 h.

7.2 DOCUMENTS ET MATÉRIELS AUTORISÉS – FILIÈRES MP, PC, PSI

7.2.1 GÉNÉRALITÉS

Les candidats se muniront eux-mêmes et à leurs frais, pour les différentes compositions, de toutes les fournitures nécessaires, à l'exception du papier à écrire, pour le brouillon et pour le texte définitif, qui sera mis à leur disposition.

Les candidats sont tenus d'avoir une conduite irréprochable pendant le déroulement des épreuves écrites et orales.

Il est interdit d'introduire dans les salles où ont lieu les épreuves (écrites, orales ou mixtes), des documents (écrits ou imprimés, cours, annales corrigées, tables de logarithmes, tables de fonctions, etc.) et des appareils ou instruments autres que ceux qui sont explicitement autorisés pour l'épreuve en cours.

Les casques antibruit sont interdits à l'écrit et à l'oral.

Lors de l'épreuve mixte de chimie, le port de lunettes de protection et d'une blouse est obligatoire pendant les manipulations. Les lunettes sont fournies par le laboratoire. Les candidats

doivent apporter leur blouse. Par ailleurs, toujours par mesure de SÉCURITÉ, des chaussures couvertes et un pantalon sont des éléments vestimentaires indispensables. Le port de lentilles de contact est interdit.

7.2.2 CALCULATRICES, TÉLÉPHONES et APPAREILS ÉLECTRONIQUES

Tout moyen de communication avec l'extérieur et/ou avec d'autres candidats est formellement interdit.

À l'écrit

Les téléphones portables et tout autre objet connecté doivent être éteints et rangés dans le sac des candidats durant toute la durée des épreuves.

Les calculatrices sont interdites à l'écrit.

Tous les appareils en possession des candidats (calculatrices, téléphones portables, objets connectés, montres, bracelets, lunettes, etc.) ne doivent pas rester sur les tables, mais être déposés près d'un pied avant de la table du candidat (si possible dans un cartable, un sac, etc.).

À l'oral

Les téléphones portables et tout autre objet connecté doivent être éteints et rangés dans le sac des candidats durant toute la durée des épreuves.

Pour les épreuves scientifiques, les calculatrices peuvent être autorisées au cas par cas par l'examineur selon le sujet proposé.

L'autorisation d'emploi est valable pour une seule calculatrice de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimante.

Ces calculatrices doivent être sans dispositif externe de stockage d'informations et sans dispositif de transmission à distance.

L'échange de modules, mémoires amovibles, est interdit en cours d'épreuve.

L'utilisation de tout appareil électronique (calculatrice, traductrice, etc.) est interdite pour les épreuves littéraires (français, langues).

7.2.3 CAS PARTICULIER DE L'ÉPREUVE DE SCIENCES INDUSTRIELLES DE L'INGÉNIEUR

Pour l'exécution de l'épreuve écrite de sciences industrielles de l'ingénieur, les candidats sont autorisés à utiliser le matériel permettant la réalisation de schémas, de croquis et de dessins, à savoir règles graduées, équerres, compas, rapporteurs, crayons noirs et de couleur, gommes.

Par ailleurs, un document réponse est remis avec le sujet et n'est pas renouvelé en cours d'épreuve. Il se substitue à l'imprimé de copie classique et tout autre document remis par le candidat est assimilé à un brouillon, donc non corrigé.

7.3 JUSTIFICATION D'IDENTITÉ – FILIÈRES MP, PC, PSI

Tous les candidats doivent être porteurs d'une pièce d'identité en cours de validité avec photographie récente. Ils auront à la présenter à toute réquisition, tant au cours des épreuves écrites que durant les interrogations orales.

Pièces admises :

- candidats français : carte nationale d'identité, passeport ;
- candidats d'un pays de l'Union Européenne : carte nationale d'identité, passeport ;
- autres candidats : passeport, carte d'identité en langue française ou anglaise.

Il est rappelé que les indications portées sur la pièce présentée doivent, sous peine d'élimination, être rigoureusement conformes à celles qui ont été validées lors de l'inscription (nom et orthographe du nom, orthographe et ordre des prénoms, date et lieu de naissance, ...).

7.4 FRAUDES

Toute infraction au règlement, toute fraude ou tentative de fraude, soit dans les renseignements fournis lors de l'inscription, soit au cours des épreuves écrites ou orales, peut donner lieu à des sanctions allant jusqu'à l'invalidation de l'inscription et donc la perte de tout droit ou avantage obtenu (admission dans une école en particulier) et l'exclusion définitive de l'accès au concours. Les actes de fraude peuvent être communiqués aux autres concours ou aux établissements d'origine du candidat.

7.5 RAPPORT – FILIÈRES MP, PC, PSI

Chaque année, le jury établit un rapport sur les épreuves écrites et orales du Concours. Ce rapport est disponible sur Internet : <https://www.concoursminesponts.fr>. Les candidats sont invités à le consulter.

7.6 CHANGEMENT D'ADRESSE

Il appartient aux candidats changeant d'adresse de prendre toutes dispositions utiles pour faire suivre leur courrier. Il est déconseillé de donner l'adresse d'un établissement scolaire.

Il est demandé aux candidats de tenir à jour leurs coordonnées (adresse postale, adresse électronique, n° de téléphone), sur le serveur Internet : <https://www.scei-concours.fr>

7.7 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements, hors gestion du dossier et hors réclamation, et les correspondances relatives au Concours commun Mines-Ponts doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse :

contact@concoursminesponts.fr

Aucun renseignement ne sera donné par voie téléphonique.

Les correspondances doivent préciser, outre les noms et prénoms du candidat, sa filière, ainsi que le centre d'écrit et le numéro d'inscription et son numéro de téléphone.

Après réception d'une demande de renseignement, le GIP-CCMP pourra privilégier un contact téléphonique.

7.8 DEMANDES DE COPIE

Sauf cas particulier limité à une seule matière et sur décision du jury, les copies ne sont pas communiquées aux candidats.

8 ADMISSION À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE – FILIÈRE TSI

L'École polytechnique offre deux places aux candidats français de la filière TSI³. Ces candidats doivent s'inscrire au Concours Commun Mines-Ponts, et les dispositions qui précèdent leur sont applicables ainsi que les dispositions particulières ci-après :

- être de nationalité française;
- avoir dix-sept ans accomplis au premier septembre et moins de vingt-deux ans au premier janvier de l'année du concours;
- ne pas avoir, la même année, présenté leur candidature à l'École polytechnique par une autre voie d'admission;
- satisfaire aux conditions d'aptitude physique fixées par le ministre des Armées;
- n'avoir encouru, même avec sursis, aucune des condamnations qui auraient motivé, pour un officier de réserve, la perte de son grade.

Le jury d'admission à l'École polytechnique établit la liste d'admission à l'école en tenant compte, dans la limite maximale des places offertes, du classement sur la liste générale de classement établie par le jury du Concours commun Mines-Ponts.

D'autre part, pour être inscrits sur la liste d'admission, conformément aux termes de l'arrêté du 20 juin 2013, les candidats doivent avoir obtenu une moyenne minimale, fixée par le jury d'admission à l'École polytechnique, pour l'ensemble des notes des épreuves écrites et orales de mathématiques et de physique, y compris les travaux pratiques ainsi qu'une note minimale à l'épreuve d'analyse de documents scientifiques, fixée par le jury en fonction des résultats du concours.

L'épreuve d'analyse de documents scientifiques est organisée par l'École polytechnique, dans les mêmes conditions que celle qui est prévue dans les filières mathématiques et physique (MP) et physique et chimie (PC). Les documents fournis aux candidats sont choisis dans le domaine de la physique.

Le jury établit ainsi la liste des candidats susceptibles d'être admis.

Les candidats sélectionnés en fonction de leur classement au Concours Mines-Ponts en filière TSI seront contactés dans la deuxième quinzaine de juillet 2021 par la Direction du concours de l'École polytechnique pour leur communiquer leur admissibilité. Ils seront convoqués fin juillet 2021 à l'École polytechnique pour y passer l'épreuve d'analyse de docu-

3. Les candidats intéressés sont invités à lire la notice disponible sur le site de l'École Polytechnique.

ments scientifiques de physique ainsi que la visite médicale d'incorporation.⁴.

9 FICHES des ECOLES

Les pages suivantes présentent un bref descriptif des activités des Écoles du GIP - CCMP. Pour plus d'information nous invitons les candidats à visiter leurs sites web.

4. En cas de doute sur leur aptitude physique, les candidats sont invités à prendre contact pendant l'année scolaire avec le médecin-chef de l'École polytechnique - tél - 01 69 33 39 01.

Ville :
Champs sur Marne

Frais de scolarité par an : 3268€

Nombre de diplômés par an : 250

Places offertes au CCMP : 188

Alternance : Non

Nombre d'accords d'échanges
proposés : 72

(Universités partenaires en 36 pays)

Nombre de doubles diplômes
étrangers proposés : 43

Nombre de nationalités présentes
sur le campus : plus de 20

Nombre de laboratoires de R&D : 12

Pourcentage de doctorants : ~15%

Taux d'insertion à 3 mois : 98%

Rayonnement international :
8^e place des établissements
français dans le QS 2020

Ponts ParisTech



Créée en 1747, l'École des Ponts ParisTech est une grande école d'ingénieur généraliste qui forme les futurs cadres dirigeants qui relèveront les défis du XXI^e siècle. Irriguée par une recherche d'exception, elle offre la possibilité à chaque élève de définir son projet professionnel et de le construire dès la seconde année au travers d'un large choix d'options, sur un campus inter-culturel (plus de 20 nationalités présentes), et en partenariat étroit avec les entreprises.

Spécificités de notre cursus

- Renforcement du socle scientifique : compréhension, maîtrise et aptitude à critiquer les démarches de modélisation conceptuelle, mathématique ou numérique
- Nombreux choix d'orientation et de professionnalisation en deuxième année.
- Développement des compétences managériales culturelles et linguistiques.
- Liens étroits avec la recherche et l'entreprise.
- Nombreuses opportunités internationales.

Nos Thématiques

Dès la deuxième année, les élèves intègrent un département parmi les six suivants :

- Génie civil et construction.
- Ville, environnement, transport.
- Génie mécanique et matériau.
- Génie industriel.
- Sciences économiques, gestion, finance.
- Ingénierie mathématique et informatique.

Au sein de ces départements, ils suivent différents parcours qui peuvent être adaptés à leur projet personnel.

Les enseignements sont complétés par les cours des départements transversaux Sciences Humaines et Sociales, Langues et Cultures (plus de 10 langues proposées) et du services des Sports (14 activités au catalogue).

ADMISSIONS

Concours commun Mines-Ponts :

84 places en MP

40 places en PC

58 places en PSI

5 places en PT

1 places en TSI

Leader de la formation en ingénierie aérospatiale, nous formons des ingénieurs généralistes, pluridisciplinaires, et polyvalents capables de maîtriser les systèmes complexes et de réinvestir leurs compétences dans de nombreux secteurs industriels. L'ISAE-SUPAERO est la 1^{re} école d'application choisie par les élèves polytechniciens.

Spécificités de notre cursus

La formation conjugue sciences, technologies, recherche, innovation et humanités avec une répartition équilibrée entre des enseignements du socle commun, des enseignements proposés au choix de l'étudiant et des projets sur chacune des 3 années. Notre ambition : former les experts et les patrons de l'industrie de demain, dotés de capacités d'innovation, de leadership, et ouverts sur le monde.

Nos spécialisations

Un socle scientifique pluridisciplinaire autour de la mécanique, la dynamique des fluides, les mathématiques appliquées, le traitement du signal, l'automatique, l'électronique et les télécommunications, la structure et les matériaux, l'informatique, la physique et l'ingénierie systèmes. En 3^e année un domaine d'application, au choix parmi 6, conjugué à une filière d'expertise au choix parmi 6.

Les domaines pour compléter la dimension d'architecte système :

- Conception et opération des aéronefs,
- Conception et opération des systèmes spatiaux,
- Systèmes autonomes : robots, drones et missiles,
- Modélisation et simulation de systèmes complexes,
- Énergie, environnement et transport,
- Neuro ergonomie et intelligence artificielle.

Les filières pour l'approfondissement disciplinaire :

- Dynamique des fluides,
- Structures et matériaux,
- Sciences et observation de la terre et de l'espace,
- Sciences de la décision,
- Signaux et systèmes,
- Informatique, télécommunications et réseaux.

ADMISSIONS

Concours commun Mines-Ponts :

- 75 places en MP
- 35 places en PC
- 75 places en PSI
- 6 places en PT
- 2 places en TSI

Ville : Toulouse

Frais de scolarité par an : 2800€

Nombre de diplômés par an : 300

Places offertes au CCMP : 193

Alternance : Oui
Contrat de professionnalisation possible en 3A.

Proportion d'alternants : 3% en 3A

Nombre d'accords d'échanges proposés : 102

Nombre de doubles diplômes étrangers proposés : 32

Nombre de nationalités présentes sur le campus : 55

Nombre de laboratoires de R&D : 5

Pourcentage de doctorants : 17%

Taux d'insertion à 3 mois : 98%

ISAE-SUPAERO

Ville : Palaiseau

Frais de scolarité par an : 2650€
pour les ressortissants de l'UE.
Exonération pour les boursiers CROUS.

Nombre de diplômés par an : 250

Places offertes au CCMP :
171

Formation ing. statut étudiant(FISE)
14

Formation ing. statut apprenti(FISA2)

Alternance :

Formation par apprentissage
menant à l'unique diplôme
d'ingénieur de l'ENSTA Paris
1^{re} année sous statut étudiant,
2^e et 3^e sous statut apprenti

Nombre de doubles diplômes
à l'étranger : 32

Nombre de nationalités présentes
sur le campus : 31

Nombre de laboratoires de R&D : 6

Pourcentage de doctorants : 21,4%

Taux d'insertion à 3 mois : 95%

ENSTA Paris



Plébiscitée par les recruteurs, classée parmi les écoles les plus réputées de France, L'ENSTA Paris est une école d'ingénieurs pluridisciplinaire qui propose une formation d'excellence. Préparant aux domaines de l'ingénierie pour l'énergie, les transports et les systèmes complexes, elle reste fidèle à son positionnement scientifique affirmé. Recherchés par les grandes entreprises, les jeunes ingénieurs ENSTA Paris trouvent généralement un premier emploi au sein des directions de recherche et développement, de bureaux d'étude, pour évoluer rapidement vers des postes d'encadrement et de gestion de projet. Les domaines d'expertise de l'ENSTA Paris sont : transports, énergie, systèmes complexes, intelligence artificielle, sciences des données, ingénierie mathématique, entrepreneuriat. L'ENSTA Paris est l'une des écoles les plus reconnues dans ses relations avec les entreprises, ce qui permet à 95% de nos diplômés d'être en poste dans les 3 mois suivant l'obtention de leur diplôme.

Spécificités de notre cursus

La formation d'ingénieur de l'ENSTA Paris se distingue par un cursus scientifiquement dense, avec une spécialisation progressive permettant à chaque étudiant de personnaliser son cursus. Près d'un tiers de la formation est dédié aux sciences humaines et sociales, à des enseignements linguistiques, au développement personnel et à la connaissance de l'entreprise et de l'environnement de l'ingénieur. Entrepreneuriat, innovation et exposition à l'international sont des dimensions majeures de la formation ingénieur ENSTA Paris.

Nos Thématiques

Dès la deuxième année, les élèves intègrent un département parmi les six suivants :

- Systèmes complexes,
- Mécanique,
- Mathématiques appliquées,
- Transport,
- Énergie,
- Systèmes intelligents et autonomes.

ADMISSIONS

Concours commun Mines-Ponts :

171 places pour la FISE	14 places pour la FISA2
63 places en MP	2 places en MP
38 places en PC	2 places en PC
55 places en PSI	2 places en PSI
12 places en PT	4 places en PT
3 places en TSI	4 places en TSI



Créée en 1878, première grande école française d'ingénieurs dans le domaine du numérique, régulièrement classée dans le top cinq des grandes écoles d'ingénieurs françaises par les médias nationaux, la plus internationale par la proportion d'étudiants étrangers, implantée à Paris-Saclay, Télécom ParisTech forme ses étudiants à innover et entreprendre dans le monde devenu numérique.

Spécificités de notre cursus

Dès votre entrée à l'École, vous réaliserez des travaux en groupe et en mode projet, pour développer votre créativité et apprendre à gérer des projets complexes en équipe. Dès la 2^e année vous aurez un nombre élevé de cours électifs. Les liens forts de l'École avec les entreprises vous permettront de les rencontrer très fréquemment pendant la scolarité, d'appréhender la diversité des débouchés et de trouver la voie qui vous correspond.

Nos spécialisations

Votre apprentissage est personnalisé avec le choix parmi 19 majeures, dont 9 proposées en anglais, pour explorer 5 grands domaines :

- Intelligence artificielle et sciences des données,
- Mathématiques et informatique,
- Économie et innovations numériques,
- Réseaux, communications et cybersécurité,
- Systèmes informatiques, interactifs et embarqués.

ADMISSIONS

Concours commun Mines-Ponts :
87 places en MP
27 places en PC
31 places en PSI
3 places en PT
2 places en TSI

Ville : Palaiseau

Frais de scolarité par an : 2650€
(ressortissants UE)

Nombre de diplômés par an : 270

Places offertes au CCMP : 150

Alternance : Non

Nombre d'accords d'échanges
proposés : 140 (41 pays)

Nombre de doubles diplômes
étrangers proposés :
30 dans 15 pays + 7 en France

Nombre de nationalités présentes
sur le campus : plus de 20

Nombre de laboratoires de R&D : 2

Pourcentage de doctorants : 17%

Taux d'insertion à 3 mois : 98%

Rayonnement international :
151^e place des établissements
français dans le QS 2020
23% des étudiants contractent
un premier emploi à l'étranger

TELECOM Paris

Ville : Paris



Frais de scolarité par an : 3500€
sauf boursiers français ou étrangers

Nombre de diplômés par an : 200

Places offertes au CCMP : 121

Alternance : Non

Nombre d'accords d'échanges
proposés : + de 100

Nombre de doubles diplômes
étrangers proposés : +20

Nombre de nationalités présentes
sur le campus : 70

Nombre de laboratoires de R&D : 18

Pourcentage de doctorants : 20%

Taux d'insertion à 3 mois : 98%

MINES Paris

L'école nationale supérieure des mines de Paris (Mines Paris), membre de l'université Paris sciences et lettres (PSL), fédération d'établissements d'excellence situés au cœur de Paris, forme les ingénieurs capables de relever les défis de demain, des leaders de haut niveau scientifique, formés dans un contexte international. L'École est un acteur de référence dans les domaines de l'innovation et l'entrepreneuriat, de la transition énergétique, des mathématiques et de l'ingénierie pour la transformation numérique de l'industrie, tout en restant fidèle, depuis sa création en 1783, à ses valeurs de solidarité et d'ouverture vers la société.

Spécificités de notre cursus

- Au cœur de Paris, encadrement et parcours personnalisés,
- Formation pluridisciplinaire généraliste à fort contenu scientifique et socio-économique,
- Formation proche de l'innovation et de la recherche grâce à l'implication des 20 laboratoires de l'École et 235 enseignants-chercheurs de haut niveau,
- 12 mois à l'étranger en moyenne par élève, mobilité internationale proposée par semaines, par semestres et par année; 14 langues vivantes offertes, plus de 70 nationalités représentées,
- Diplôme reconnu comme un master aux USA sous l'appellation « *Master Degree in Science and Executive Engineering* »,
- Solides partenariats avec les entreprises et une forte association des diplômés avec 8000 adhérents.

Nos spécialisation

Chaque élève dispose d'un solide Tronc Commun en sciences, en ingénierie et en gestion. La Majeure se choisit en 3^e année parmi 17 options possibles en prise avec le devenir du monde socio-économique international, dans 3 grandes dominantes : mathématiques appliquées, sciences de la matière (physique, mécanique, énergie, géosciences) et sciences économiques et sociales.

ADMISSIONS

Concours commun Mines-Ponts :

55 places en MP

24 places en PC

36 places en PSI

5 places en PT

1 places en TSI



École de l'Institut Mines-Télécom (IMT), 1^{er} groupe français de grandes écoles d'ingénieurs et de management, Mines Saint-Etienne figure parmi les plus prestigieuses écoles d'ingénieurs sur le plan national : le *Times Higher Education* la classe en 2021 au 3^e rang des écoles d'ingénieurs françaises hors Paris et 1^{er} en Auvergne-Rhône-Alpes et Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. La **formation Ingénieur Civil des Mines (ICM)** est le cursus historique de l'école qui contribue depuis 1816 à sa renommée d'excellence dans le monde. En sont issus des ingénieurs généralistes et spécialisés, véritables leaders innovants de top management évoluant dans un contexte industriel et de services mondialisé en constante évolution. Mines Saint-Etienne possède une culture internationale très développée grâce notamment à ses nombreux partenariats et échanges.

Spécificités de notre cursus

- 1 professeur pour 5 élèves,
- 80% du programme au choix (24 choix à effectuer du S6 au S10),
- plus de 65 parcours de professionnalisation (2 majeures + 1 défi),
- 50% du temps consacré aux mises en situations (projets et stages),
- 2 séjours à l'international (académique + professionnel),
- 75% des élèves obtiennent un second diplôme,
- 12 masters recherche proposés en 3A (dont 7 en anglais),
- 30% de cours dédiés aux humanités.

Nos spécialisations

Parcours de professionnalisation composé de 2 majeures scientifiques et d'un défi sociétal à vocation interdisciplinaire :

- *Data science*, informatique, *Big Data*, intelligence artificielle, objets connectés,
- Gestion et finance d'entreprise, génie industriel,
- Ingénierie biomédicale et santé,
- Environnement, procédés et énergie, transition énergétique,
- Mécanique, matériaux, dynamique des fluides, design, éco-conception,

ADMISSIONS

Concours commun Mines-Ponts :

- 50 places en MP
- 43 places en PC
- 47 places en PSI
- 6 places en PT
- 2 places en TSI

Ville : St Etienne

Frais de scolarité par an : 2650€

Nombre de diplômés par an : 180

Places offertes au CCMP : 148

Alternance : Oui (3% en 2020)

Nombre d'accords d'échanges
proposés : 141

Nombre de doubles diplômes
étrangers proposés : 29

Nombre de nationalités présentes
sur le campus : plus de 36

Nombre de laboratoires de R&D : 8

Pourcentage de doctorants : 10%

Taux d'insertion à 3 mois : 93%

Rayonnement international :
300^e au *THE World University Ranking*
Labels **CeQuint** et **Bienvenue en France**

[MINES Saint-Étienne](#)

Ville : Nancy



Frais de scolarité par an : 2500€

Nombre de diplômés par an : 160

Places offertes au CCMP : 149

Alternance : Non

Nombre d'accords d'échanges
proposés : 80

Nombre de doubles diplômes
étrangers proposés : 20

Nombre de nationalités présentes
sur le campus : 25

Nombre de laboratoires de R&D : 7

Pourcentage de doctorants : 15%

Taux d'insertion à 3 mois : 95%

Rayonnement international :
Classement de Shanghai
19° en Génie Minier et minéralurgie
40° en Intelligence artificielle
43° en Génie métallurgique

MINES Nancy

Grande école à l'avant-garde de la pédagogie, Mines Nancy prépare les ingénieurs du futur à relever avec audace les défis du XXI^e siècle au cœur des transitions numérique, énergétique et écologique, productive et industrielle, cognitive et éducative. Elle forme des ingénieurs appelés à devenir des leaders, dont la performance intellectuelle et scientifique, la créativité, la responsabilité et l'exigence éthique, leur permettent d'appréhender le monde et d'évoluer en acteurs agiles et efficaces des entreprises et des organisations.

L'École offre aux élèves ingénieurs une formation scientifique d'excellence et différenciée. Ses enseignements sont tournés vers l'international, l'innovation et l'humain et développe une pédagogie par l'action plébiscitée par les entreprises, et organisée dans un environnement inter-culturel et transdisciplinaire.

Spécificités de notre cursus

- Cursus à la carte avec + de 400 cours au choix et 11 parcours scientifiques possibles
- La possibilité de suivre entre 50 et 800h d'enseignement (sur 2000h) dédiées à la transition écologique et au développement durable.
- Une formation en lien direct avec 7 laboratoires de recherche reconnus à l'international dans le classement de Shanghai et un réseau de 300 entreprises partenaires.
- + de 6 mois à l'étranger en profitant des 80 partenariats universitaires et accords de double diplôme (Imperial College, EPFL...).
- Promo à taille humaine, cours magistraux en demi-promo (70 étudiants) et TD à 18 étudiants max et des cours partagés avec une école d'art et de design et une école de management.
- + de 40 clubs et associations pour une vie étudiante trépidante ?
- Nancy : ville de + de 50 000 étudiants, à 1h30 de Paris en TGV, campus high-tech en centre-ville.

Nos spécialisations

Dès la fin de la 1^{re} année, les élèves choisissent l'un des 14 parcours pédagogiques parmi les 5 grands départements scientifiques de l'école :

- Génie Industriel et Mathématiques Appliquées : Ingénierie Mathématiques, Ingénierie des Systèmes de Décision et Production, Mathématiques Fondamentales Appliquées, *Big Data*;
- Énergie : Fluide, Procédés et Environnement, Transition Énergétique;
- Informatique : *Artificial Intelligent Systems*, Cybersecrétité, *Big Data*;
- Sciences et ingénierie des Matériaux : Design d'Alliages Innovant, Ingénierie des Bio-Matériaux, Matériaux, Dispositifs et Énergie
- Géoingénierie : Génie Minier et Risques, Génie Civil et Risques

ADMISSIONS

Concours commun Mines-Ponts :

55 places en MP

40 places en PC

48 places en PSI

4 places en PT

2 places en TSI



Une grande école d'ingénieur généraliste parmi les 400 premières universités du monde d'après le prestigieux *THE World University Ranking 2020*. IMT Atlantique a pour ambition de conjuguer le numérique, l'énergie et l'environnement pour transformer la société et l'industrie par la formation, la recherche et l'innovation et d'être, à l'international, l'établissement d'enseignement supérieur et de recherche français de référence dans son domaine. Ecole du ministère en charge de l'Industrie et du Numérique, IMT Atlantique est génétiquement tournée vers l'entreprise du futur. IMT Atlantique forme ainsi des ingénieurs possédant les compétences scientifiques, techniques et managériales pour accompagner les entreprises et la société sur les transitions du 21^{ème} siècle.

Spécificités de notre cursus

Après une année pour maîtriser les concepts scientifiques et socioéconomiques utiles à la pratique du métier d'ingénieur, la formation privilégie l'agilité et la diversité des parcours avec une grande modularité des enseignements. Chaque élève construit ainsi son parcours de formation en fonction de son projet professionnel. Il/Elle choisit 2 thématiques d'approfondissement parmi les 24 proposées sur nos 3 campus. Il/Elle réalise au moins 9 mois de stages répartis sur les 3 années de formation et une expérience internationale d'au moins un semestre, chez un de nos 180 partenaires académiques ou en entreprise. Chaque élève peut aussi personnaliser son cursus via un parcours d'excellence par la recherche, un parcours entrepreneur, un parcours bi-diplômant chez nos partenaires en France ou à l'international.

Nos spécialisations

En deuxième puis en troisième année, les élèves intègrent une thématique d'approfondissement (parmi les 24 proposées) dans une des catégories suivantes :

- Automatique, électronique, robotique, systèmes embarqués, télécommunications,
- Énergie, nucléaire, environnement,
- Systèmes industriels, organisations,
- Informatique et réseaux,
- Ingénierie de la Santé.

Les enseignements d'approfondissement sont complétés chaque semestre par un parcours commun de formation intégrant des projets et des cours transversaux en Sciences Humaines et Sociales, Langues et Interculturel, Sports.

ADMISSIONS

Concours commun Mines-Ponts :

85 places en MP

85 places en PC

85 places en PSI

13 places en PT

2 places en TSI

Ville : Nantes-Brest
Rennes, Toulouse

Frais de scolarité par an :
2650€ (France et UE)
4150€ (hors UE)

Nombre de diplômés par an : 336

Places offertes au CCMP : 270

Alternance : Oui
Contrat possible en 3A

Nombre d'accords d'échanges
proposés : 180

Nombre de doubles diplômes
étrangers proposés : 51

Nombre de nationalités présentes
sur le campus : ~70

Nombre de laboratoires de R&D : 13

Pourcentage de doctorants : 15%

Taux d'insertion à 3 mois : 93%

Rayonnement international :
mobilité internationale obligatoire
d'au moins un semestre

Quelques partenaires :

TUM - Allemagne

McGill - Canada

Université de Keio - Japon

IMT Atlantique

Ville : Palaiseau

Frais de scolarité par an : 1850€
Gratuit pour les boursiers.

Nombre de diplômé-e-s par an : 160

Places offertes au CCMP : 71

Alternance : Oui

Nombre de nationalités présentes
sur le campus : 30

Nombre de laboratoires de R&D :
UMR CREST - 4 pôles :
Economie,
Statistique,
Finance-Assurance
Sociologie

Pourcentage de doctorants : 12%

Taux d'insertion à 3 mois : 98%

Rayonnement international :
Mobilité internationale obligatoire
(échanges académiques ou stages) ;
possibilité d'effectuer une partie
de sa scolarité dans les meilleures
universités étrangères ;
notoriété internationale du Centre
de recherche en économie
et statistique (CREST)
masters internationaux
« PhD tracks » IP Paris.

ENSAE Paris



L'ENSAE Paris forme des généralistes de la data dotés d'un socle large et approfondi en méthodes quantitatives (modélisation, statistique, machine learning, économétrie) et de compétences avancées dans l'un de ses domaines d'excellence (data science, économie et sciences sociales, finance, assurance). Ses diplômé-e-s sont réputé-e-s pour leur capacité à modéliser, exploiter et valoriser la donnée pour en saisir les enjeux pour l'évaluation, la prévision et la prise de décision. Cette formation d'ingénieur ouvre ainsi vers des métiers à forte valeur ajoutée, variés et dynamiques, et permet une diversité de carrières, de la recherche académique aux fonctions d'expertise ou de direction en entreprise ou en organismes publics.

Spécificités de notre cursus

- Formation pluridisciplinaire en mathématiques appliquées, science des données, analyse économique,
- Maîtrise avancée d'une gamme complète de méthodes de modélisation (probabilités, statistique, optimisation, *machine learning*, économétrie) aux applications transversales à de nombreux domaines,
- Débouchés ouverts et dynamiques dans une grande diversité de secteurs d'activité : banque, finance, assurance, e-commerce, énergie, environnement, santé, politiques publiques, médias, etc,
- Enseignants de haut niveau : chercheurs et professionnels de l'entreprise et des organismes publics,
- Vie de campus dynamique, opportunités de parcours de formation au sein de l'Institut Polytechnique de Paris,
- Seule école d'ingénieurs dont la formation est reconnue par l'Institut des Actuaires.

Nos spécialisations

- Individualisation du parcours en 2^e année : possibilité de choisir une dominante en statistique data science, finance ou assurance, économie ou sociologie.
- Choix d'une voie en 3^e année : Actuariat / *Data Science & Business Decision* / *Data science* & sciences sociales / *Data Science*, statistique & apprentissage / *Economic Policies & Dynamics* / Finance & gestion des risques
- Possibilité de doubles cursus avec les masters de l'Institut Polytechnique de Paris (IP Paris) ou de doubles diplômes en France (HEC, ESSEC, ESCP, Sciences Po) et à l'international.
- Parcours aménagé vers la recherche, menant vers des PhD IP Paris ou internationaux, notamment en Europe et aux États-Unis.

ADMISSIONS

Concours commun Mines-Ponts :

55 places en MP

8 places en PC

8 places en PSI

Mais aussi via les concours B/L et EC/S, admissions sur titres, élèves polytechniciens et élèves normaliens.



Première école d'ingénieurs chimistes généralistes en France, Chimie Paris-Tech offre une formation de haut niveau scientifique au contact de la recherche. À cela s'ajoutent des enseignements aux techniques d'innovation et de management, ce qui permet aux ingénieurs issus de l'école d'accéder à tous les domaines d'activité, de la recherche académique aux entreprises et industries de tous les secteurs.

Spécificités de notre cursus

Chimie ParisTech offre à ses élèves un enseignement scientifique complet, une formation aux techniques de management, à l'entrepreneuriat et une connaissance solide du monde de l'entreprise.

- 40% de TD ou de formation expérimentale sur les trois années,
- 12 mois de stage minimum,
- Nombreuses possibilités de mobilités nationales et internationales en 2^e et 3^e années,
- Doubles diplômes en France et à l'international.

Nos spécialisations

- Procédés industriels,
- Chimie moléculaire,
- Sciences des matériaux,
- Chimie du vivant, sciences analytiques,
- Biotechnologies,
- Cosmétologie,
- Énergie,
- Industrie 4.0,
- Entrepreneuriat,
- Conseil et analyse stratégique.

ADMISSIONS

Concours commun Mines-Ponts :
2 places en MP
65 places en PC
2 places en PSI

Ville : Paris

Frais de scolarité par an : 601€

Nombre de diplômés par an : 100

Places offertes au CCMP : 69

Alternance : Oui

Proportion d'alternants : 3,6%

Nombre d'accords d'échanges
proposés : 62

Nombre de doubles diplômes
étrangers proposés : 17

Nombre de nationalités présentes
sur le campus : 16

Nombre de laboratoires de R&D : 3

Pourcentage de doctorants : 35%

Taux d'insertion à 3 mois : 90%

[Chimie ParisTech](#)

10 ADRESSES UTILES

École des Ponts ParisTech

6, 8 avenue Blaise Pascal
Cité Descartes
Champs S/Marne
77455 MARNE LA VALLEE
CEDEX 2
Tél. : 01 64 15 30 00
<https://www.enpc.fr>
admissions-de@enpc.fr

ISAE-SUPAERO

10 avenue Edouard Belin
B.P. 54032
31055 TOULOUSE CEDEX 4
Tél. : 05 61 33 80 60
<https://www.isae.fr>
scolarite-supero@isae.fr

ENSTA Paris

828 Boulevard des Maréchaux
91762 PALAISEAU CEDEX
Tél. : 01 81 87 17 40
<https://www.ensta-paris.fr>
scolarite@ensta.fr

TELECOM Paris

19 Place Marguerite Perey,
F-91120 Palaiseau
Tél. : 01 75 31 92 01
<https://www.telecom-paris.fr>
infotelecom@telecom-paris.fr

MINES Paris

60 boulevard Saint Michel
75272 PARIS CEDEX 06
Tél. : 01 40 51 90 00
Admissions : 01 40 51 90 05
<https://www.ensmp.fr>
admission-ic@ensmp.fr

MINES Saint-Etienne

158 cours Fauriel
42023 SAINT-ÉTIENNE
CEDEX 2
Tél. : 04 77 42 01 23
Admission : 04 77 42 00 67
<https://www.emse.fr>
scolarite@emse.fr

Mines Nancy

Campus Artem
CS 14 234
54042 NANCY CEDEX
Tél. : 03 72 74 48 00
<https://www.mines-nancy.univ-lorraine.fr>
mines-nancy-scolarite-ficm@univlorraine.fr

IMT Atlantique

Technopôle Brest Iroise
CS 83818
29238 BREST CEDEX 3
Tél. : 02 29 00 11 11
Télécopie : 02 29 00 13 70
<https://www.imt-atlantique.fr>
admission-information@imtatlantique.fr

ENSAE Paris

5 Avenue Henry Le Chatelier
91120 PALAISEAU
Tél. : 01 70 26 67 00
<https://www.ensae.fr>
admission@ensae.fr

Chimie ParisTech

11 rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS
Tél. 01 44 27 66 72
<https://www.chimieparistech.psl.eu>
admission@chimieparistech.psl.eu

GIP - CONCOURS COMMUN MINES-PONTS

22 rue du Champ de l'Alouette
75013 PARIS
<https://www.concoursminesponts.fr>
contact@concoursminesponts.fr

SECRETARIAT DE LA BANQUE PT

24 rue Pinel
75013 PARIS
Tél. : 01 44 06 93 30/31/36
<https://www.banquept.fr>
contact@banquept.com

CENTRALE-SUPÉLEC

Service concours
Plateau du Moulon
3 rue Joliot Curie
91192 GIF SUR YVETTE
Tél. : 01 69 85 12 12
<https://www.concours-centrale-supelec.fr>
contact@concours-centrale-supelec.fr

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

91128 PALAISEAU CEDEX
Tél. : 01 69 33 32 22
<https://www.polytechnique.edu>
admission.concours@polytechnique.edu

CONCOURS COMMUN TPE/EIVP

Ministère de la Transition Écologique et Solidaire
SG/DRH/RM1 Pôle technique
Unité concours ingénieurs TPE
Tour Pascal
B92055 LA DÉFENSE CEDEX
Tél. : 01 40 81 65 91
01 40 81 68 09
<https://www.concours.developpement-durable.gouv.fr>

CONCOURS Mines-Télécom

Secrétariat : Service admissions-TSP
9 rue Charles Fourier
91011 EVRY
<https://www.concours-mines-telecom.fr>
info@concours-mines-telecom.fr

TPE

IUT Descartes
143 avenue de Versailles
75016 PARIS
<https://www.scei-concours.fr/tipe.php>





22 rue du Champ de l'Alouette

75013 – Paris

<https://www.concoursminesponts.fr>